Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 34 (2004)

Heft: 2

Rubrik: Economie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mois de 17 h à 19 h. Prix: Fr. 20.pour 20 minutes.

Espace Femmes Fribourg, rue Hans Fries 2, 1700 Fribourg, tél. 026 424 59 24. Consultation juridique sur rendez-vous pour les femmes dans les domaines du droit du travail et de la famille. Prix de la séance: Fr. 20.- à 40.-.

Valais

Permanence juridique de l'Ordre des avocats, rue de la Dent-Blanche 8, Sion, tél. 027 321 21 26, les mardis de 17 h à 19 h. Fr. 30.- (30 minutes.).

Neuchâtel

Permanence de l'Ordre des avocats neuchâtelois, Fr. 30.par consultation. Neuchâtel: rue des Beaux-Arts 11, me 16 h à 19 h (sans rendez-vous). La Chauxde-Fonds: rue de la Serre 62, je 16 h à 19 h (sans rendez-vous).

Centre social protestant (sur rendez-vous), consultations gratuites. Neuchâtel: rue des Parcs 11, tél. 032 722 19 60. La Chauxde-Fonds: rue du Temple-Allemand 23, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 968 37 31.

Jura bernois

District de Moutier: chancellerie municipale de Moutier, tél. 032 494 11 11; commune de Tavannes, tél. 032 481 23 34.

District de Courtelary: administration communale de Courtelary, tél. 032 944 16 01.

Jura

District de Delémont: recette de district, Delémont, tél. 032 420 56 20.

District des Franches-Montagnes: recette de district, Saignelégier, tél. 032 952 46 20.

District d'Ajoie: recette de district, Porrentruy, tél. 032 465 32 70.

Economie

Produits dérivés: à manier avec précaution!

De nombreux épargnants ont souscrit des «obligations» à coupon élevé. Mais de quoi s'agit-il exactement?

es pages d'annonces des quotidiens ont longtemps été encombrées de «GOAL», «VONTI» et autres «LEMAN» ressemblant à s'y méprendre à des prospectus d'émission plus alléchants les uns que les autres. On nous y promettait, en gros caractères, des rendements annuels de 12, 15, 16%, assis sur des valeurs de premier ordre (Zurich, Roche, etc.) qui ajoutaient à la mise en confiance. Au surplus, ces «obligations» étaient et sont toujours traitées sur un marché secondaire tenu par des banques émettrices tout ce qu'il y a de plus respectables (UBS, BCV, Vontobel, etc.). Ces annonces se sont faites plus rares, pour des raisons liées surtout à la déprime des marchés boursiers, mais de très nombreux épargnants ayant souscrit à ces «produits» dans le ferme espoir d'obtenir un rendement supérieur se sont retrouvés quelques mois plus tard dans la situation de pauvres pigeons plumés non pas par des escrocs, mais par les services commerciaux de banques insuffisamment attentives à la naïveté de bon nombre d'épargnants.

Que sont en réalité ces « obligations» à coupon élevé? Comme l'indique très clairement une brochure que les banques ellesmêmes ont été amenées depuis 1997 à éditer et à distribuer à tous



les titulaires de dépôts-titres, cette catégorie particulière de produits structurés est la combinaison d'un placement tout à fait classique et d'une ou plusieurs options sur un titre sous-jacent, en général les actions d'une société cotée en bourse.

Une combinaison

Un «GOAL» d'UBS par exemple est la combinaison d'un placement monétaire et de la vente d'options «put» (options de vente) sur les actions d'une société. Les options «put» confèrent à leur acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre un titre (en l'occurrence les actions de la société X) à un prix donné. Symétriquement, les options «call» confèrent à leur détenteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter un titre (les actions de la société X) à un prix donné.

Pourquoi un «GOAL» paraît-il alléchant? Parce qu'il propose un «coupon» - les fameux 12, 15 ou 16% - élevé, bien plus élevé que celui offert par un placement de même durée. Et d'où viennent ces rendements si alléchants? Tout simplement de la

vente d'options! Ils ne sont en effet rien d'autre que l'addition des primes encaissées par le souscripteur du «GOAL» qui a vendu, le plus souvent sans le savoir, des options «put». Or la vente d'options, et surtout la vente de «put», est éminemment risquée. Un «put» signifie en effet que si les actions de la société X tombent en dessous d'un certain niveau, le vendeur du «put» sera obligé de les acheter au prix d'exercice, évidemment supérieur au cours actuel des actions sur le marché, et subira ainsi une perte égale à la différence entre le prix d'exercice et le cours du marché. (Vendre des «call» sur une action est un peu moins dangereux: une telle vente ne fait pas courir un risque de perte, mais un risque de manque à gagner.)

Le «GOAL» dit pourtant bien ce qu'il veut dire: «Geld-Oder-Aktien-Lieferung», en bon français «espèces ou livraison d'actions». En d'autres termes, un gain limité vers le haut (à 12, 15 ou 16%), et une perte quasi illimitée vers le bas, puisque dans ce cas l'argent prêté revient sous forme d'actions fortement dépréciées...

Marian Stepczynski